



GROUPE DE RECHERCHE  
ET D'INFORMATION  
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

•  
467 chaussée de Louvain  
B – 1030 Bruxelles  
+32 (0)2 241 84 20  
admi@grip.org  
www.grip.org



GROUPE DE RÉFLEXION  
ET D'ACTION POUR UNE  
POLITIQUE ÉCOLOGIQUE

•  
26 rue Basse Marcelle  
B – 5000 Namur  
+32 (0)81 23 09 69  
info@grappebelgique.be  
www.grappebelgique.be

## Lettre ouverte à Monsieur Didier Reynders, Ministre des Affaires étrangères de Belgique

Monsieur le Ministre,

Le 3 septembre dernier, la Corée du Nord a procédé à son sixième essai nucléaire et provoqué une nouvelle vague d'indignation dans le monde face à ce qui est considéré comme une provocation susceptible de déclencher une guerre nucléaire.

Le 11 septembre, le Conseil de Sécurité a voté à l'unanimité une résolution imposant de nouvelles sanctions à la Corée du Nord. L'ensemble des sanctions est censé priver le pays de 90% de ses ressources et forcer le gouvernement de Pyongyang à négocier.

On peut espérer que cette politique de sanctions sera efficace mais on est en droit d'en douter sérieusement au vu de l'historique de la crise actuelle, des intérêts divergents de certaines puissances régionales, et des difficultés de mise en œuvre des sanctions économiques. Il est d'autant plus important de s'interroger sur le régime de sanctions et les scénarios de sortie de crise que la Corée du Nord, contrairement à l'Iran, a déjà atteint le statut de puissance nucléaire *de facto*.

Comme le reconnaissent certains analystes sud-coréens, il ne faut pas sous-estimer la peur des Nord-Coréens, vieille de 70 ans, face à la menace nucléaire américaine. Ignorer l'histoire et s'enfermer dans une caricature opposant les bombardiers américains supposés défensifs et légitimes aux missiles balistiques nord-coréens par définition illégitimes et agressifs ne peut conduire à la paix.

En brandissant l'arme nucléaire, la Corée du Nord adopte la même posture que celle des puissances nucléaires depuis 1945 : posséder l'arme nucléaire, c'est montrer qu'on appartient au club restreint des puissants, ceux qu'on craint et qu'on respecte.

C'est cette logique du « pouvoir égalisateur de l'atome » que le Traité de non-prolifération (TNP) adopté en 1968 n'est pas parvenu à briser : en 50 ans, quatre nouveaux pays – Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord – se sont dotés à leur tour de l'arme nucléaire.

Les cinq anciennes puissances nucléaires portent une lourde responsabilité dans cette incapacité du TNP à empêcher l'élargissement du groupe des pays détenteurs, principalement en ne mettant pas en œuvre l'article VI qui stipule que

*« chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».*

Il est urgent de changer de paradigme. C'est ce que propose le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté à New York par 122 États le 7 juillet dernier. Ce Traité met clairement hors la loi la dissuasion nucléaire et donne à l'arme nucléaire le statut d'arme de destruction massive qui justifie son interdiction, au même titre que les armes chimiques et biologiques.

La croyance en l'efficacité de la dissuasion nucléaire n'est fondée sur rien et certainement pas, comme certains continuent à le proclamer, sur les faits historiques.

A l'occasion de cette journée internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire qu'est le 26 septembre, nous vous appelons à un geste politique courageux qui restera dans l'Histoire de notre pays : signer ce Traité d'interdiction et contribuer ainsi à faire de la Belgique un acteur capital d'une nouvelle dynamique conduisant vraiment à l'élimination des armes nucléaires.

Avec nos sincères salutations.

Luc Mampaey  
Directeur du GRIP

Paul Lannoye  
Président du GRAPPE